



Sommaire

Un dispositif bilingue et biculturel 2

Les élèves de section internationale 3

Le parcours de formation en section internationale 3

Les enseignants de section internationale 4

Examens et diplômes 5

Les coefficients de l'OIB 6

Les sections internationales dans l'application
« Admission post-bac » (APB) 8

En savoir plus 9



Les Sections internationales

Cette brochure a pour objectif de mieux faire connaître les sections internationales et le profil des élèves ayant bénéficié de ce parcours de formation exigeant.

QUELQUES CHIFFRES

Les sections internationales, ce sont :

Près de **20 000** élèves dans le second degré en 2015

Près de **3 000** candidats chaque année à l'option internationale du baccalauréat (OIB)

Près de **100%** de réussite chaque année à l'OIB et plus de **80%** de mentions

Des élèves maîtrisant deux langues et deux cultures différentes¹

■ UN DISPOSITIF BILINGUE ET BICULTUREL

Les sections internationales (SI) sont mises en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. L'originalité des SI est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Plus que des sections linguistiques, elles constituent un dispositif de coopération bilatérale avec les autorités éducatives de ce pays, qui interviennent dans leur mise en place et leur suivi pédagogique ainsi que sur la valorisation du parcours de SI sur leur territoire.

Les SI scolarisent des élèves français et étrangers qui bénéficient ensemble **d'une formation non seulement bilingue mais aussi biculturelle**. Tout au long de leur scolarité, ils passent naturellement d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre, et traversent quotidiennement la frontière séparant les deux systèmes éducatifs.

¹ Le niveau attendu en fin de lycée dans la langue de la section est C1 et au-delà selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) allant des niveaux A1- A2 (utilisateur élémentaire) à C1-C2 (utilisateur expérimenté).

16 langues et 19 pays partenaires

Les sections internationales existent en allemand, anglais (avec des sections britanniques et américaines), arabe, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais (avec des sections portugaises et brésiliennes), russe, suédois.

■ LES ÉLÈVES DE SECTION INTERNATIONALE

Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle.

Dans le même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel.

Pour être admis en SI, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen démontrant qu'ils disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section.

■ LE PARCOURS DE FORMATION EN SECTION INTERNATIONALE

La formation en SI constitue un parcours exigeant. Elle peut commencer dès le CP pour aboutir à la classe de terminale. Les élèves de SI suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire et selon la tradition pédagogique du pays partenaire. À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

- la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français.
- l'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section.



Pour les SI chinoises uniquement, l'histoire-géographie est remplacée par des mathématiques en chinois.

Horaires des enseignements spécifiques de section internationale

Niveau	Discipline concernée	Horaires spécifiques
École élémentaire	Toutes disciplines	Au moins 3 heures hebdomadaires dans la langue de la section.
Collège et Lycée d'enseignement général	Langue et littérature du pays de la section	5 à 7 heures hebdomadaires, dont 4 heures s'ajoutent aux horaires normaux d'enseignement
	Histoire-géographie <i>Toutes langues sauf chinois</i>	4 heures hebdomadaires, qui se substituent à l'enseignement habituel d'histoire-géographie, 2 heures hebdomadaires étant enseignées dans la langue de la section
	Mathématiques <i>SI chinoises uniquement</i>	1 heure 30 hebdomadaire s'ajoutant aux horaires normaux d'enseignement

Les enseignements spécifiques de SI occupent une proportion importante des horaires d'enseignement au collège (entre 32 et 39 % selon le niveau) et au lycée (entre 20 et 26 % selon les niveaux et les séries). Ils représentent 8 à 10 heures d'enseignement hebdomadaire dans la langue de la section, dont 4 heures supplémentaires par rapport aux horaires normaux d'enseignement.

Les enseignements sont généralement complétés par des activités périscolaires liées à la culture du pays. Ces activités sont le plus souvent organisées à l'initiative des associations de parents d'élèves et participent largement à la création de l'esprit biculturel, voire multiculturel des sections internationales.

■ LES ENSEIGNANTS DE SECTION INTERNATIONALE

Les enseignants de section internationale sont le plus souvent locuteurs natifs de la langue qu'ils enseignent et titulaires des diplômes d'enseignement du pays partenaire. Lorsqu'il s'agit d'enseignants

français, ils bénéficient d'une expérience d'enseignement dans le système du pays partenaire de la section. Dans tous les cas, leur nomination doit être approuvée par le ministre chargé de l'éducation nationale. Les autorités éducatives du pays partenaire mettent parfois ces enseignants à disposition des sections internationales. Elles participent dans tous les cas à leur suivi pédagogique

■ EXAMENS ET DIPLÔMES

Les élèves ayant suivi un parcours de formation en section internationale passent des épreuves spécifiques au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat de façon à obtenir l'option internationale du DNB et l'option internationale du baccalauréat (OIB), qui jouit d'une reconnaissance importante notamment auprès des universités étrangères.

Le DNB « option internationale » est constitué :

- de l'ensemble des épreuves de droit commun ;
- de deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie (mathématiques pour les SI chinoises), affectées chacune du coefficient 1. Les deux épreuves sont conduites dans la langue de la section.

Le baccalauréat OIB est constitué :

- des épreuves obligatoires de droit commun correspondant à chaque série, à l'exception des épreuves écrite et orale de première langue vivante (LV1) et de l'épreuve d'histoire-géographie ;
- d'une épreuve spécifique de langue et littérature dans la langue de la section, se substituant aux épreuves obligatoires de LV1 ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale ;
- d'une épreuve spécifique d'histoire-géographie se substituant à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.
- pour les sections chinoises, outre l'épreuve spécifique (écrite et orale) de langue et littérature, une épreuve spécifique de mathématiques, elle aussi en deux parties écrite et orale, s'ajoute à l'épreuve de mathématique de droit commun ; l'épreuve d'histoire-géographie, elle, reste l'épreuve de droit commun.



■ LES COEFFICIENTS DE L'OIB

Pour obtenir l'indication « option internationale » sur le diplôme du baccalauréat, le candidat doit obtenir une moyenne d'au moins 10/20 dans l'ensemble des épreuves, spécifiques et non spécifiques. L'OIB fait ainsi partie intégrante du baccalauréat de l'élève, autrement dit, une fois inscrit en OIB, le candidat ne peut obtenir son diplôme indépendamment des épreuves spécifiques.

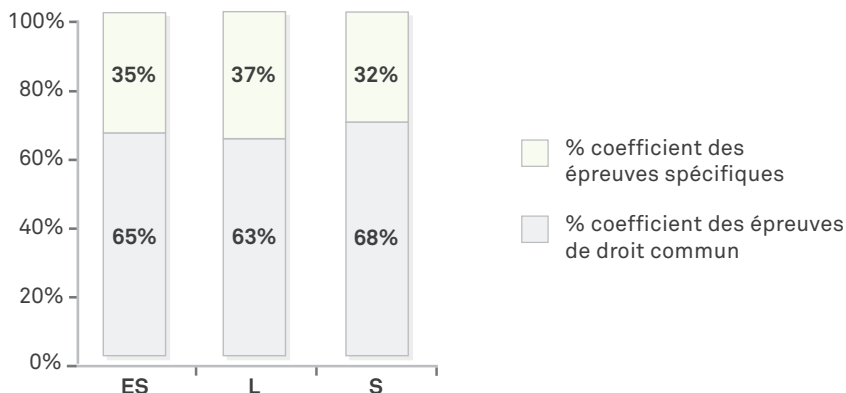
Les coefficients relativement élevés de ces épreuves leur font ainsi jouer **un rôle important pour l'obtention du diplôme ou celle d'une mention.**

Coefficients comparés des épreuves spécifiques et des épreuves de droit commun

Épreuves de droits commun	ÉCRIT + ORAL					
	ES	L	S			
Langue vivante 1	3	4	3			
	ÉCRIT					
	ES	L	S			
Histoire-géographie	5	4	3			
Épreuves spécifiques OIB	ÉCRIT			ORAL		
	ES	L	S	ES	L	S
Langue et littérature OIB	5	6	5	4	4	4
OIB - Histoire-géographie	5	5	4	4	3	3
OIB - Mathématiques	3	3	3			

À savoir : En section internationale, les deux notes de l'écrit et de l'oral sont séparées, avec chacune leur coefficient propre.

Baccalauréat OIB - Poids relatif des coefficients des épreuves spécifiques et des épreuves de droit commun



NB : Les proportions peuvent légèrement varier en fonction des spécialités choisies au sein de chaque série

À titre de comparaison, dans le baccalauréat de droit commun, les épreuves de LV1 et d'histoire-géographie auxquelles se substituent les épreuves spécifiques de l'OIB représentent 20% en série ES, 21% en série L et 15% en série S.

Une section internationale n'est pas...

... une section européenne ou de langue orientale (SELO). A la différence de la SELO, la SI peut commencer à l'école élémentaire. Le poids des enseignements spécifiques est beaucoup plus lourd en SI, ces sections s'adressant principalement à des élèves maîtrisant déjà la langue de la section du fait de leur contexte familial.

... une section binationale (Abibac, Bachibac, Esabac). Ces dernières s'adressent à tous les élèves motivés par l'apprentissage renforcé de la langue allemande, espagnole ou italienne. Au terme de leur parcours, qui débute au niveau lycée, ces élèves obtiennent, outre le baccalauréat français, le diplôme de fin d'étude secondaire du pays partenaire (*Abitur* allemand, *Bachiller* espagnol ou *Esame di Stato* italien).



L'OIB n'est pas ...

... un double-diplôme franco-étranger*. Il s'agit d'une modalité spécifique du baccalauréat français accordant un poids important aux compétences et aux connaissances liées à la langue, à la culture et aux pratiques pédagogiques du pays partenaire. Les autorités éducatives partenaires jouent un rôle essentiel dans la mise en place des sujets et les corrections des épreuves de l'OIB. Elles contribuent également à la reconnaissance de l'OIB, notamment auprès des universités les plus prestigieuses de leur pays.

... une option s'ajoutant aux épreuves du baccalauréat. Les épreuves spécifiques se substituent en partie aux épreuves de droit commun et jouent, malgré le terme d' « option », un rôle important dans l'obtention du diplôme.

... l'*International Baccalaureate* (IB), qui ne relève pas du ministère français en charge de l'éducation nationale mais de la fondation IBO (*International Baccalaureate Organization*) située à Genève.

■ LES SECTIONS INTERNATIONALES DANS L'APPLICATION

«ADMISSION POST-BAC» (APB)

Les bulletins et les fiches pédagogiques des élèves inscrits en section internationale disposent d'une ligne supplémentaire intitulée « Langue et littérature étrangère en langue étrangère » (à ne pas confondre avec la « Littérature étrangère en langue étrangère » propre à la série L).

En fonction des établissements, cette ligne « Langue et littérature étrangère en langue étrangère » vient se substituer ou s'ajouter à la ligne « Langue vivante 1 » (LV1). Dans tous les cas, la structure préétablie des bulletins n'étant pas tout à fait adaptée aux spécificités des enseignements de section internationale, il convient d'être attentif aux éléments suivants :

* Sous certaines conditions, l'Allemagne et l'Espagne accordent toutefois aux titulaires de l'OIB (allemande ou espagnole) leur diplôme de fin d'études secondaires (respectivement l'*Abitur* et le *Bachiller*).

- la note de LV1, quand elle est présente, correspond à une note de littérature en langue étrangère (de type essai, dissertation ou commentaire) et non de langue ; elle peut se référer à une note orale ou écrite ; les appréciations des enseignants permettent de mieux comprendre la situation particulière à chacun ;
- en dehors des sections chinoises, les notes et appréciations concernant l'histoire-géographie portent sur la discipline enseignée en langue étrangère.

Les sections internationales en bref

Un dispositif mis en place par le ministère de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires

Des sections implantées à l'école, au collège et au lycée (public et privé sous contrat)

463 sections en 2015 réparties sur **273** écoles et établissements en France et dans l'enseignement français à l'étranger

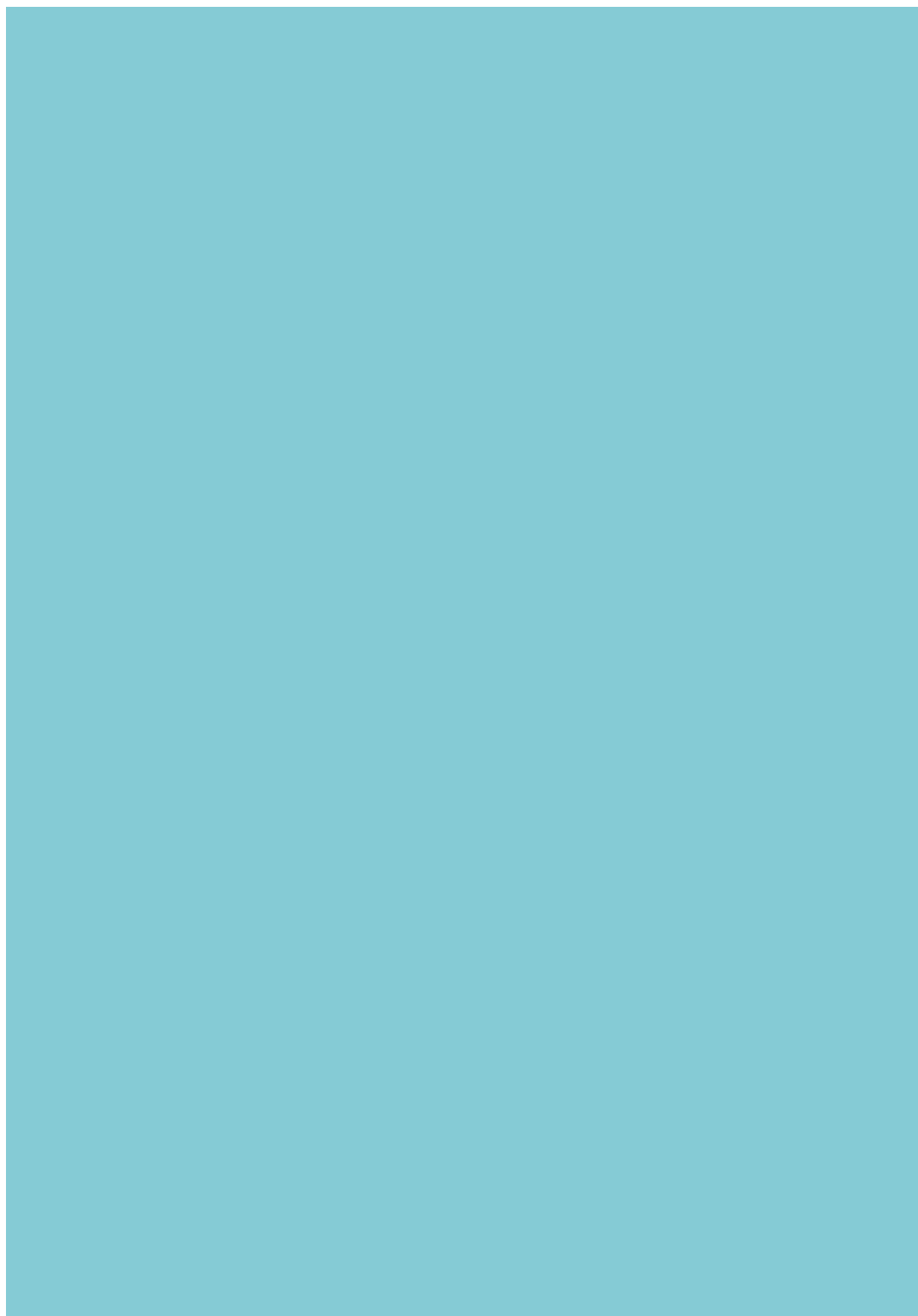
Des sections existant dans **16** langues et cultures différentes en coopération avec **19** partenaires étrangers

La possibilité d'obtenir l'option internationale du diplôme national du brevet et l'option internationale du baccalauréat (OIB)

La liste des sections internationales est mise à jour annuellement par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

■ EN SAVOIR PLUS

<http://eduscol.education.fr/sections-internationales>





Content

A bilingual and bicultural programme 12

International section pupils 13

The course of study in international sections 13

Teachers in international sections 14

Exams and Diplomas 15

OIB Coefficients 15

International sections in the application
'Admission post-bac' (APB) 18

For additional information 19



International Sections

The purpose of this brochure is to familiarise readers with the international sections and the profile of pupils who have benefited from this demanding course of study.

A FEW FIGURES

International sections:

Almost **20,000** secondary pupils in 2015

Almost **3,000** candidates take the international option of the baccalaureate (OIB) every year

Almost **100%** pass rate at the OIB each year with **80%** top grades.

Pupils are proficient in two languages and cultures

■ A BILINGUAL AND BICULTURAL PROGRAMME

International sections (IS) have been introduced by the French Education Ministry in cooperation with partner countries.

What sets the ISs apart is that provision is not just based on the language but also the culture and teaching methods of the partner country within the French school system.

More than language sections, they are a programme of bilateral cooperation with the educational authorities of that country who are involved in implementation, their pedagogical oversight and in promoting the IS route in their respective countries.

ISs are attended by French and foreign pupils and **provision is not just bilingual but also bicultural**. Throughout their schooling, pupils move naturally from one language to another and one culture to another and cross the border separating the two educational systems on a daily basis.

¹ The level required at the end of upper secondary school (lycée) in the section language is C1 and above. This refers to the 'Common European Framework of Reference for Languages' (CEFRL) ranging from levels A1-A2 (basic user) to C1-C2 (proficient user).

16 languages and 19 partner countries

International sections exist in German, English (with British and American sections), Arabic, Chinese, Danish, Spanish, Italian, Japanese, Dutch, Norwegian, Polish, Portuguese (with Portuguese and Brazilian sections), Russian and Swedish.

■ INTERNATIONAL SECTION PUPILS

International sections offer children from foreign or bi national families established in France the opportunity to integrate into the French school system whilst continuing to be taught in their mother tongue. At the same time, ISs offer French children who have returned from living overseas, or who have the necessary motivation and language skills, the opportunity to develop these skills in a bilingual and bi cultural environment.

To be accepted into an IS pupils must submit an application and take an exam to show they have the necessary skills in the language of the section.

■ THE COURSE OF STUDY IN INTERNATIONAL SECTIONS

Standards in ISs are high. Pupils may be enrolled from the first year of primary (CP) to the last year of secondary (terminale). Pupils enrolled in an IS are taught the core syllabus as well as specific provision enabling them to follow advanced classes taught in the language of the partner country.

From lower secondary school (collège), two subjects are taught in the section language, depending on the syllabuses put in place jointly by the French Ministry and the educational authorities of the partner country:

- ‘Language and literature’: more than foreign language provision, this incorporates teaching of literature in the language of the section in the same way as in a first language teaching.
- History-geography: the French syllabus is adapted to include a greater emphasis on the history and geography of the section country.

In the case of Chinese ISs only, mathematics in Chinese takes the place of history-geography.



Times for classes specific to the international section

Level	Subject	Specific times
Elementary school	All subjects	At least 3 hours a week in the section language.
Lower secondary schools (collèges) & general upper secondary schools (Lycées d'enseignement général)	Language and literature of the section country	5 to 7 hours a week, including 4 on top of the normal timetable
	History-geography <i>All languages except Chinese</i>	4 hours a week instead of the usual history-geography provision, with 2 hours taught in the section language
	Mathematics <i>Chinese sections only</i>	1.5 hours a week, on top of the normal timetable

IS-specific provision is a significant proportion of the timetable at lower secondary schools (collèges) (32 to 39% depending on the stage) and upper secondary schools (lycées) (20 to 26% depending on the stage and course).

It represents 8-10 teaching hours a week in the section language, 4 of which are on top of the normal timetable.

In addition to this there are usually extracurricular activities related to the culture of the country. These activities are usually organised by parent associations and are instrumental in creating a bicultural, or even multicultural feel.

■ TEACHERS IN INTERNATIONAL SECTIONS

Teachers in international sections are usually native speakers of the language they teach and hold a teaching degree from the partner country. Those teachers who are French have experience of teaching in the school system of the section's partner country. In all cases, their appointment must be approved by the Education Minister. The educational authorities of the partner country sometimes loan teachers to the international sections. In all cases they are involved in overseeing their teaching.

■ EXAMS AND DIPLOMAS

Pupils enrolled in the international section take specific exams towards the end of school diploma (diplôme national du brevet - DNB) and the baccalaureate to be awarded the international option of the DNB and the international option of the baccalaureate (OIB), which is widely recognised, particularly by foreign universities.

The international option of the DNB is made up of:

- all standard papers;
- two specific oral papers in language and literature and history-geography (mathematics in the case of Chinese ISs), each with a coefficient of 1. Both papers are in the section language.

The international option of the baccalaureate (OIB) is made up of:

- the required standard papers for each course, with the exception of written and oral papers in modern language 1 (LV1) and the history-geography paper;
- a specific language and literature paper in the section language in the place of the required LV1 papers; this paper includes a written and oral component;
- a specific history-geography paper in the place of the standard history-geography paper; this paper includes a written and oral component.
- in the case of the Chinese sections, in addition to the specific language and literature paper (written and oral), a specific mathematics paper, also with a written and oral component, is taken in addition to the standard mathematics paper; the history-geography paper, however, is the standard one.

■ OIB COEFFICIENTS

In order to be awarded the ‘international option’ of the baccalaureate, the candidate must have an average of at least 10/20 in all specific and non-specific papers. As such the OIB is an integral part of the pupil’s baccalaureate or, in other words, once enrolled for the OIB the candidate cannot be awarded their diploma without the specific papers.



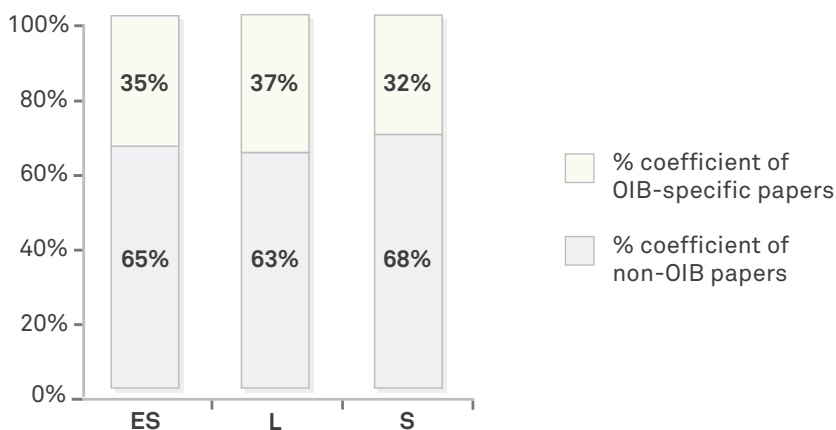
The relatively high coefficients of these papers also play a **significant role in the diploma or top grades being awarded.**

The coefficients for specific papers and non-OIB papers compared

Non-OIB papers	WRITTEN + ORAL					
	ES	L	S			
Modern language 1 (LV1)	3	4	3			
	WRITTEN					
	ES	L	S			
History-geography	5	4	3			
OIB-specific papers	WRITTEN			ORAL		
	ES	L	S	ES	L	S
OIB - Language and literature	5	6	5	4	4	4
OIB - History-geography	5	5	4	4	3	3
OIB - Mathematics	3	3	3			

NB: In international sections, the written and oral grades are separate and each has its own coefficient.

OIB version of the French baccalaureate - Relative weight of OIB-specific and non-OIB papers



NB: Proportions may vary slightly depending on the options chosen within each course

By way of comparison, in the standard baccalaureate, modern language 1 and history-geography papers which are replaced by the specific papers of the OIB, account for 20% in the social and economics course (ES), 21% in the literary course (L) and 15% in the scientific course (S).

An international section is not the same as ...

... a European or oriental language section (SELO). Unlike the SELO, the IS may begin at elementary school. The proportion of specific provision is much greater in ISs. These sections are aimed mainly at pupils who are already proficient in the section language due to their family background.

... a bi national section (Abibac, Bachibac, Esabac). These are aimed at any pupils motivated to learn the German, Spanish or Italian language to a high standard. At the end of their course which begins at upper secondary (lycée), in addition to the French baccalaureate, these pupils are awarded the end of secondary diploma for the partner country (the German *Abitur*, the Spanish *Bachiller* or the Italian *Esame di Stato*).



OIB is not...

... a dual-diploma awarded by France and another country*. It is a specific arrangement whereby the French baccalaureate gives the skills and knowledge related to the language and culture of the partner country a substantial weighting. Nevertheless, the educational authorities in the partner country may play a central role in setting and marking OIB exams. They also help to ensure the OIB is recognised, particularly by the most prestigious universities of their respective countries.

... an option in addition to the exams of the baccalaureate. The specific exams replace in part the standard exams and, despite the term 'option' have a significant impact on whether the diploma is awarded.

... The *International Baccalaureate* (IB), which is not awarded by the French Education Ministry but by the *International Baccalaureate Organization* in Geneva.

■ INTERNATIONAL SECTIONS IN THE APPLICATION 'ADMISSION POST-BAC' (APB)

The records of pupils enrolled in the international section have an additional line entitled 'Foreign language and literature in a foreign language' (not to be confused with 'Foreign literature in a foreign language' which is specific to the L course).

In some schools, this 'Foreign language and literature in a foreign language' line replaces the 'Modern language 1' line (LV1). In all cases, the predetermined layout of records does not necessarily suit the specific aspects of international section provision. It is important to pay attention to the following:

- **the modern language 1 grade, where present, is a grade for literature in the foreign language** (such as an essay, composition or commentary) and not for language; it may refer to an oral or written grade; the teachers' comments clarify specific individual circumstances;
- aside from in the Chinese sections, **grades and comments for history-geography relate to the subject as taught in the foreign language.**

* However, under certain conditions, Germany and Spain award holders of the German or Spanish OIB their end of secondary diploma (the Abitur and Bachiller respectively).

The international sections in a nutshell

A programme introduced by the French Education Ministry in cooperation with partner countries.

Sections established in primary and secondary schools (both state schools and private schools under contract with the state)

463 sections in 2015 in **273** schools across France and in French schools overseas

Sections exist in **16** different languages and cultures in cooperation with **19** foreign partners

The opportunity to take the international option of the baccalaureate (OIB)

The list of international sections is updated on an annual basis with the release of a decree by the French Education Ministry.

■ FOR ADDITIONAL INFORMATION

<http://eduscol.education.fr/sections-internationales>

